

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## Kleba Reiniger U

Date de révision: 23.02.2024

Code du produit: 179700

Page 1 de 11

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Kleba Reiniger U

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Détergent.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Sika Schweiz AG	
	VE Klebag	
Rue:	Herdern 13	
Lieu:	CH-6373 Ennetbürgen	
Téléphone:	041 624 40 50	Téléfax: 041 620 62 85
e-mail:	info@klebag.ch	
Interlocuteur:	Dr. W. Gaede	Téléphone: 041 624 4052 (Bürozeiten)
e-mail:	gaede.wolfgang@klebag.ch	
Internet:	www.klebag.ch	

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

079 372 40 56  
STIZ: 044 251 51 51 (Kurzwahl 145)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225  
Skin Irrit. 2; H315  
Eye Irrit. 2; H319  
Repr. 2; H361d  
STOT SE 3; H336  
STOT RE 2; H373  
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

toluène  
Kohlenwasserstoffe, C6-C7, n-Alkane, Isoalkane, cyclische Verbindungen, <5% n-Hexan (Bestehende aus:  
Cyclohexan, 3 n-Hexan)  
acétate d'éthyle  
acétate de n-butyle

Mention Danger  
d'avertissement:

##### Pictogrammes:



##### Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Kleba Reiniger U**

Date de révision: 23.02.2024

Code du produit: 179700

Page 2 de 11

H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P210	Tenir à l'écart de la chaleur. Ne pas fumer.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P242	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P331	NE PAS faire vomir.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

hydrocarbures, aliphatique.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## Kleba Reiniger U

Date de révision: 23.02.2024

Code du produit: 179700

Page 3 de 11

## Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
108-88-3	toluène			25 - 50 %
	203-625-9	601-021-00-3		
	Flam. Liq. 2, Repr. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H225 H361d H315 H336 H373 H304			
	Kohlenwasserstoffe, C6-C7, n-Alkane, Isoalkane, cyclische Verbindungen, <5% n-Hexan (Bestehende aus: Cyclohexan, 3 n-Hexan)			50 - < 55 %
	921-024-6		01-2119475514-35	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			
141-78-6	acétate d'éthyle			10 - 25 %
	205-500-4	607-022-00-5		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
123-86-4	acétate de n-butyle			2.5 - 10 %
	204-658-1	607-025-00-1		
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336 EUH066			
71-36-3	butan-1-ol; n-butanol			< 2.5 %
	200-751-6	603-004-00-6		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3, STOT SE 3; H226 H302 H315 H318 H335 H336			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

## Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
108-88-3	203-625-9	toluène	25 - 50 %
	par inhalation: CL50 = 49 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 12200 mg/kg		
71-36-3	200-751-6	butan-1-ol; n-butanol	< 2.5 %
	par voie orale: ATE = 500 mg/kg		

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

## Indications générales

En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport. Des symptômes d'intoxication peuvent apparaître après plusieurs heures; une observation médicale d'au moins 48 h s'impose donc après l'accident.

## Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin.

## Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Opérer ensuite un nettoyage ultérieur avec: Eau et savon. Appliquer une crème grasse. Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

## Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologiste.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Kleba Reiniger U**

Date de révision: 23.02.2024

Code du produit: 179700

Page 4 de 11

**Après ingestion**

Rincer la bouche abondamment à l'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Dangers éventuels: oedème pulmonaire.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

mousse résistante à l'alcool. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone. Jet d'eau en aspersion.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation de: Monoxyde de carbone

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Evacuer les personnes en lieu sûr. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

**Information supplémentaire**

Equipement spécial de protection en cas d'incendie gem. EN 469

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**Pour les non-secouristes**

Evacuer les personnes en lieu sûr.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une aération suffisante.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kleba Reiniger U

Date de révision: 23.02.2024

Code du produit: 179700

Page 5 de 11

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

#### Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

#### Information supplémentaire

Conserver le récipient bien fermé. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Protéger contre: forte chaleur.

#### Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver uniquement dans les récipients d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
123-86-4	1-Butylacétate	50	240		VME 8 h	
		150	720		VLE courte durée	
141-78-6	Acétate d'éthyle	200	730		VME 8 h	
		400	1460		VLE courte durée	
71-36-3	n-Butanol	100	310		VME 8 h	
		100	310		VLE courte durée	
108-88-3	Toluène	50	190		VME 8 h	
		200	760		VLE courte durée	

#### Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
108-88-3	Toluène	Toluène	600 µg/l	S	b
71-36-3	n-Butanol	n-Butanol	10 mg/g		

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Kleba Reiniger U**

Date de révision: 23.02.2024

Code du produit: 179700

Page 6 de 11

**Protection des yeux/du visage**

Éviter le contact avec les yeux. Lunettes de protection hermétiques.

**Protection des mains**

Porter des gants appropriés. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Empfehlung der Firma KCL GmbH, Deutschland:

Handschuhtyp: VITOJECT 890; Materialstärke 0.7 mm; Methode: DIN EN 374

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié. vêtement de protection: aus Fibres naturelles (coton)

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

**Protection respiratoire**

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante. Modèles de protection respiratoire recommandés : Filterkombination A1-P2 (Kennfarbe braun - weiss)

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	incolore	
Odeur:	comme: Solvants.	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		> 75 °C
Limite inférieure d'explosivité:		1.0 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:		11.5 vol. %
Point d'éclair:		- 10 °C
Température d'auto-inflammation:		215 °C
pH-Valeur:		non applicable
Viscosité cinématique:		non déterminé
Hydrosolubilité:		non miscible
Pression de vapeur: (à 20 °C)		97 hPa
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité (à 15 °C):		0.812 g/cm <sup>3</sup>
Densité apparente:		non applicable
Densité de vapeur relative:		non déterminé

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique****Dangers d'explosion**

Une concentration dans des locaux en contrebas ou des locaux fermés présente un risque accru d'incendie et d'explosion.

**Température d'inflammation spontanée**

solide: non applicable

gaz: non déterminé

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation: non déterminé

Teneur en solvant: 100 %

Point de sublimation: non applicable

Point de ramollissement: non applicable

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kleba Reiniger U

Date de révision: 23.02.2024

Code du produit: 179700

Page 7 de 11

Gefrierpunkt:	< - 20 °C
Viscosité dynamique:	non déterminé
Durée d'écoulement:	non déterminé

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

##### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

##### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

##### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de risques spéciaux à signaler.

##### 10.4. Conditions à éviter

Eloigner toute source d'ignition. Protéger contre: forte chaleur. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

##### 10.5. Matières incompatibles

aucune

##### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de risques spéciaux à signaler.

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

##### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

###### **Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Absence de données toxicologiques. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

###### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### **ETAmél calculé**

ATE (orale) 20000.0 mg/kg

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
108-88-3	toluène				
	cutanée	DL50 mg/kg	12200	Lapin	GESTIS
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	49 mg/l	Rat	GESTIS
71-36-3	butan-1-ol; n-butanol				
	orale	ATE mg/kg	500		

###### **Irritation et corrosivité**

Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

###### **Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### **Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## Kleba Reiniger U

Date de révision: 23.02.2024

Code du produit: 179700

Page 8 de 11

Susceptible de nuire au fœtus. (toluène)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (toluène; Kohlenwasserstoffe, C6-C7, n-Alkane, Isoalkane, cyclische Verbindungen, &lt;5% n-Hexan (Bestehende aus: Cyclohexan, 3 n-Hexan); acétate d'éthyle)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (toluène)

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

aucune

**Expériences tirées de la pratique**

aucune

**11.2. Informations sur les autres dangers****Autres informations**

aucune

**Information supplémentaire**

aucune

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
108-88-3	toluène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 13 mg/l	96 h	Carassius auratus	IUCLID	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 12,5	72 h		GESTIS	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Absorption et accumulation dans les organismes (potentiel de bioaccumulation) Peut s'enrichir dans les organismes.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
108-88-3	toluène	2,73

**12.4. Mobilité dans le sol**

non déterminé

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Kleba Reiniger U**

Date de révision: 23.02.2024

Code du produit: 179700

Page 9 de 11

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Toxique pour les organismes aquatiques.

**Information supplémentaire**

Éviter une introduction dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)**

080409 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

**Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)**

080409 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1993
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Heptan, Toluén)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601 640D
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

: 163 - 640D - 650  
: 2  
: D/E

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Kleba Reiniger U**

Date de révision: 23.02.2024

Code du produit: 179700

Page 10 de 11

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 48, Inscription 75

2004/42/CE (COV): 100 %

**Législation nationale****15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Gegenüber Fassung 2023 Änderungen in folgenden Abschnitten: 6, 12

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Repr. 2; H361d	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Information supplémentaire**

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### **Kleba Reiniger U**

Date de révision: 23.02.2024

Code du produit: 179700

Page 11 de 11

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*